

Karachi : « Nous connaissons un jour la vérité »

Magali Drouet et Sandrine Leclerc viennent de sortir un livre témoignage sur l'attentat de Karachi. Elles expliquent la manière dont les familles des victimes ont vécu ces huit années, le désespoir, le mépris parfois, la colère et leur quête de vérité.

Pourquoi ce livre ? Était-ce un besoin pour vous d'écrire ce que vous avez vécu et ressenti depuis l'attentat de Karachi ?

« Écrire était une envie que nous avions, Sandrine et moi, depuis quelques années déjà. Ce livre est avant tout écrit pour nos pères, pour leur rendre hommage, qu'on ne les oublie pas. Nous ne voulions pas non plus d'un livre qui raconte seulement ce qui nous est arrivé depuis huit ans. Il fallait que nous puissions le compléter avec des éléments probants du dossier d'enquête sur l'attentat. Pour qu'on ne nous reproche pas d'aller trop vite, de tirer des conclusions hâtives, nous avons donc attendu que les différents éléments mis à jour soient étayés. C'était maintenant le bon moment : le dossier est en pleine mouvance, il y a de l'actualité autour... L'important pour nous est que les gens comprennent pourquoi et comment on en est arrivé là, la façon aussi dont les familles ont été « gérées » dans les jours qui ont suivi l'attentat. Nous voulions rétablir notre part de vérité. »

Dans ce livre écrit à deux, où vous intervenez chacune votre tour, il y a des appréciations, des souvenirs différents. En avez-vous parlé avec les autres familles, les blessés ?

« Non. Pour plusieurs raisons. L'éditeur nous avait demandé de rester discrètes. Si le combat que nous livrons se mène dans le cadre d'un collectif de six familles, ce livre est aussi notre témoignage, ce que nous avons intimement vécu et ressenti. Nous ne nous sommes pas permises de parler au nom des autres. »

■ « Nos pères ne nous appartenaient plus »

C'est la première fois que vous vous exprimez sur l'at-

tentat et les jours qui ont suivi, jusqu'aux obsèques. On est stupéfait par les maladresses, l'amateurisme des autorités, le temps qu'il a fallu pour annoncer officiellement la mort d'un mari ou d'un père, le fonctionnement de la cellule de crise, que vous soyez obligées de chercher vous-même, à l'aéroport, le cercueil... Tout cela paraît hallucinant...

« Sur le moment, on est perdu, on n'a pas le temps de réfléchir... Il y a eu de la bonne volonté de la part des personnels de DCNS qui ont fait partie de la cellule de crise, donnant parfois des nuits entières. Ils n'étaient pas formés pour cela, et ils ont fait ce qu'ils pouvaient. Nous les remercions. L'amateurisme, il vient des autorités qui ont mis en place cette cellule, des psychiatres et des psychologues, du service social... Il y a eu en même temps une volonté de cacher les choses, de nous étouffer... Un exemple : il existe à Paris un Institut d'accompagnement psychologique et de ressources, l'IAPR avec des spécialistes de ces situations de crise. Il a proposé ses services dans le cadre de conventions avec les assurances, mais DCNS a refusé. Nous l'avons appris un peu plus tard... C'est dommage. Si nous avions été plus écoutés, mieux respectés, nous n'aurions certainement pas aujourd'hui le même ressenti. »

Comment avez-vous vécu la cérémonie ?

« À partir du 8 mai 2002, nos pères ne nous appartenaient plus. Ils étaient tombés dans le domaine public... Cette date du 13 mai, on nous l'a imposée. Jusqu'à cette cérémonie, les familles ont été privées de leurs volontés. Nous ne pouvions pas faire ce que nous voulions. »

Avez-vous le sentiment aujourd'hui d'avoir accompli le travail de deuil ?

« Sandrine, quand on lui pose la question, dit qu'elle ne sait pas... Pour ma part, je pense que oui. Pour écrire ce livre, il faut faire un gros travail sur soi-même. Mais cela a pris du temps. »

Il y a eu ensuite la question des indemnités, où vous dites que les familles ont subi des pressions pour signer des documents. Mais huit ans après, la question ne semble toujours pas réglée...

« Ce n'est pas à nous de chiffrer le prix d'une vie humaine ! Le fonds de garantie avait fixé une somme, que le tribunal des affaires de Sécurité sociale de Saint-Lô a revu à hauteur de 50 000 € par veuve et 30 000 € par orphelin. Nous n'avons pas formulé de demande d'indemnisation supplémentaire. Si la justice décide un jour de les compléter, elle le fera. DCNS a souhaité le faire fin 2008, à la demande de l'Élysée, un geste social nous a-t-on dit. Mais tout a été stoppé en juin 2009, à la veille de la rencontre des familles avec le juge Trévidic. »

■ « Chaque jour qui passe nous conforte »

Vous évoquez dans le livre votre traversée d'un désert judiciaire, la partie de l'enquête menée par le juge Bruguière, avec aussi un avocat étrangement absent...

« C'était notre avocat sur le papier. Entre 2002 et 2008, nous ne l'avons jamais rencontré ! C'est l'association SOS Attentat qui nous l'avait suggéré, au moment de l'ouverture de l'instruction, le présentant comme un spécialiste des affaires de terrorisme. Nous étions alors désespérées. »

Vous avez eu ensuite le sentiment d'une manipulation...

« Cela en fait partie. Une manipulation globale au niveau des autorités, de DCNS, de SOS Attentat aussi. »

Depuis deux ans, le dossier a beaucoup évolué : la révélation du rapport Nautilus, la désignation du juge Trévidic qui privilégie la piste politico-financière à celle d'Al Qaeda, votre nouvel avocat aussi, M^e Morice... Pensez-vous maintenant que vous saurez la vérité sur cet attentat ?

« Il y a M^e Morice, mais aussi tous les membres de son cabinet, une équipe très efficace. Quant à la vérité, oui, je pense que nous la connaissons un jour, même si cela ne veut pas forcément dire un procès. Il y a encore eu de nouvelles révélations ces jours-ci. L'ancien ministre Charles Millon vient de confirmer devant le juge les commissions et les rétrocommissions. Les gens commencent à parler. Chaque jour qui passe nous conforte, chaque information qui complète la précédente est un pas énorme. »

D'une certaine manière, ces six années d'errance judiciaire où n'apparaissait que la piste terroriste n'ont-elles pas été nécessaires pour que le puzzle puisse être reconstitué ?

« Nous nous en serions bien passées. »

■ « Cela ressemble à des aveux »

Comment vivez-vous l'emballage médiatique que suscite chaque nouvelle information, ou la sortie de ce livre ?

« On voit rarement cette affaire de Karachi au 20 heures de TF1 ou de France 2... C'est dommage. Cette affaire fait partie de l'histoire de notre pays : Karachi a été l'attentat le plus meurtrier que nous ayons connu. »

Il y a certes un emballement médiatique quand il y a une actualité, mais cela retombe aussi vite. Or, sans les médias, une telle affaire ne serait jamais sortie... Et ce dossier n'est pas une affaire politico-financière comme les autres : il y a eu quatorze morts, dont onze Français. »

Vous relevez une phrase prononcée par Jacques Chirac le jour de la cérémonie, qui prend aujourd'hui un relief tout particulier : « La France ne cédera pas au chantage », avait dit l'ancien président...

« Sur le moment, nous n'y avons pas prêté attention. Elle prend une connotation particulière avec les développements de l'enquête, et nous amène à une question : Jacques Chirac ne s'adressait-il pas directement à quelqu'un ? »

Vous évoquez une manipulation d'État : les déclarations de Michèle Alliot-Marie sur des rencontres fréquentes, alors que vous ne l'avez rencontrée qu'à trois reprises, des documents déclassifiés qui ne contiennent que des éléments partiels et expurgés, jusqu'à Nicolas Sarkozy qui qualifie de « fable » la piste politico-financière...

« Cela ressemble à des aveux. Tant que nous ne savions rien de cette nouvelle piste, les gens étaient adorables. Le président de la République nous avait reçus. Quand nous avons commencé à toucher du doigt ce qui devient une affaire d'État, les comportements ont changé. Le plus dommageable dans cette affaire, c'est que le secret d'État, le secret-défense, ne sert pas à protéger les intérêts d'un pays, mais ceux d'une ou de plusieurs personnes. »

**Propos recueillis
par Jean LAVALLEY**



Magali Drouet et Sandrine Leclerc : « Ce livre est avant tout écrit pour nos pères, pour leur rendre hommage. » (photo Philippe Matsas)

Des mots qui sonnent justes

C'est un témoignage, le premier qui vient humaniser, mettre des visages sur les victimes de l'un des attentats les plus meurtriers que la France ait connus.

C'était le 8 mai 2002 à Karachi. Ce jour-là, un kamikaze faisait exploser une voiture contre un bus transportant des techniciens et ouvriers de DCN et de ses sous-traitants, présents au Pakistan dans le cadre d'un contrat passé huit ans auparavant, portant sur la construction de trois sous-marins de type Agosta 90-B. Quatorze morts, dont douze Français, et onze blessés.

Huit mois après l'attentat-suicide contre les tours jumelles de New York, la piste terroriste, le spectre d'Al Qaeda, s'est tout de suite imposée, enlisant l'enquête judiciaire jusqu'à l'automne 2008. Là apparaît un autre scénario, qui dormait dans le tiroir d'un bureau de DCNS : le rapport Nautilus, une piste politico-financière qui embarrasse beaucoup au plus haut sommet de l'État.

De révélation en rebondissement, l'affaire Karachi a oc-

culté les victimes. « **Nos pères ne nous appartenaient plus** », constatent Magali Drouet et Sandrine Leclerc. Pour leur rendre hommage, pour dire ce que leurs familles ont vécu depuis, pour rétablir leur part de vérité, elles ont écrit ce livre, *On nous appelle « les Karachi »*.

Leur histoire est celle d'un deuil confisqué, d'une détresse dont l'État n'a manifestement pas pris la mesure, pas voulu ou su y répondre. « **On passait pour des emmerdeuses** », expliquent-elles.

La lecture de ces pages est édifiante, choquante parfois, bien loin des communiqués officiels rassurants et surtout des engagements pris par Jacques Chirac, debout sous la pluie devant les cercueils, puis par Nicolas Sarkozy, lors d'une première rencontre avec les familles.

Et puis il y a tout ce qu'on leur a caché, avec le lot de pressions, de petits mensonges, d'enrobage politique et de secret-défense, tout ce qui fait que le dossier est devenu « l'affaire Karachi ». « **La**

piste politico-financière ne nous plaît pas plus qu'une autre, elle ne nous arrange pas davantage que celle évoquée au départ, c'est-à-dire Al Qaeda. Simplement, nous ne voulons pas nous satisfaire de n'importe quelle hypothèse commode pour être soulagées. Nous devons à la mémoire de nos pères de savoir pourquoi ils sont morts, et de déterminer toutes les responsabilités, toutes sans exception », insistent Sandrine Leclerc et Magali Drouet.

Un parcours difficile. Cette affaire, confient-elles, aura malheureusement été « **comme une école de la vie** ». Les mots ne sont pas vains, ils sonnent justes. Et Sandrine Leclerc et Magali Drouet d'ajouter : « **La raison d'État ne fait pas partie de notre vocabulaire.** »

J. L.

On nous appelle « les Karachi », de Magali Drouet et Sandrine Leclerc, édité par Fleuve Noir. 250 pages, 17,50 €.



L'Élysée dans le collimateur de familles de victimes

Après les révélations de l'ancien ministre Charles Millon, M^e Morice et plusieurs familles de victimes de l'attentat de Karachi ont demandé les auditions, comme témoins, de Nicolas Sarkozy, de Jacques Chirac et de Dominique de Villepin.

Devant le juge Renaud van Ruymbek, l'ancien ministre de la Défense Charles Millon a indiqué lundi que des vérifications, menées en 1995 par les services secrets à la demande de Jacques Chirac, avaient établi l'existence de rétrocommissions en marge de contrats de ventes de sous-marins au Pakistan et de frégates à l'Arabie saoudite. Ces déclarations intéressent au plus haut point les familles de victimes de l'attentat de Karachi.

La justice suit en effet depuis plus d'un an la piste de représailles pakistanaises après l'arrêt, décidé par le président Chirac, du versement de commissions sur la vente de sous-marins Agosta promises par le gouvernement d'Édouard Balladur. Une partie de ces commissions serait revenue, selon des documents et témoignages, vers des décideurs français, et aurait servi au financement de la campagne présidentielle d'Édouard Balladur. Au moment de la signature de ce contrat, Nicolas Sarkozy était ministre du Budget et aurait autorisé la création des sociétés à Luxembourg par lesquelles ont transité les commissions. Il a ensuite été le porte-parole du candidat Balladur.

Hier, lors d'une conférence de presse, M^e Olivier Morice, avocat du collectif des familles de victimes décédées dans l'attentat, a annoncé qu'il avait demandé au juge van Ruymbek d'entendre comme té-

moins MM. Chirac et de Villepin. Les parties civiles sollicitent également l'audition de Nicolas Sarkozy. « **L'audition du chef de l'État est possible durant son mandat, même s'il est couvert par une immunité présidentielle** », a assuré M^e Morice.

■ « M. Sarkozy nous doit cette audition »

Magali Drouet et Sandrine Leclerc, porte-parole du collectif, ont rappelé durant cette conférence de presse que le chef de l'État leur avait promis en les recevant en avril 2008 qu'il « **ferait tout pour (les) aider à connaître la vérité** ». « **M. Sarkozy nous doit cette audition, qu'il dise ce qu'il a à dire, lui qui a qualifié de « fable » cette piste financière** », ont-elles insisté.

L'opposition avait dès mercredi réclamé des comptes au chef de l'État, ainsi que la déclassification des documents qui restent inaccessibles à la justice.

Invité hier matin sur France 2, Bernard Cazeneuve a à nouveau souligné que « **le témoignage de Charles Millon, pour la première fois, établit clairement l'existence de rétrocommissions, c'est-à-dire d'un dispositif totalement illégal** » qui, note le député avec prudence, « **aurait pu éventuellement conduire au financement de campagnes électorales ou d'organisations politiques** ».



L'avocat des parties civiles a demandé au juge van Ruymbek d'entendre Dominique de Villepin, Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy.

« **C'est au juge d'instruction de déterminer qui doit être entendu** », observe-t-il. Mais pour lui, « **tous ceux qui ont eu à connaître de cette affaire au sein de DCN international et parmi les dirigeants politiques de l'époque, doivent l'être. Charles Millon a été auditionné, François Léotard doit**

l'être, Dominique de Villepin aussi. Et s'il est établi que c'est Jacques Chirac lui-même qui a donné l'instruction d'arrêter le versement des commissions en raison des suspicions qui pesaient sur les contrats, il faut que l'ancien président de la République puisse être entendu. »

« **Il faut que l'instruction se poursuive** », ajoute encore Bernard Cazeneuve, pour savoir si, oui ou non, « **les 10 millions de francs qui ont été versés, en espèces, sur le compte de campagne d'Édouard Balladur, proviennent des rétrocommissions** ».

J. L. avec AFP

Commissions, rétrocommissions ?

Le contrat Agosta, signé le 21 septembre 1994, s'élevait à 5,41 milliards de francs (environ 825 millions d'euros) pour la fourniture au Pakistan de trois sous-marins. Sur ce montant, les commissions ont atteint 10,25 %. 6,25 % ont été versés à des dignitaires pakistanais, 4 % à des intermédiaires imposés au dernier moment par des membres du gouvernement. À l'époque,

ces commissions étaient légales et étaient destinées à faciliter la signature du contrat.

Les rétrocommissions, c'est-à-dire le retour en France d'une partie de cet argent, sont en revanche illégales. Dans le cadre de l'affaire Karachi, le juge van Ruymbek cherche à savoir si le candidat Balladur en a bénéficié, ce qu'il a toujours nié.